



SOMMAIRE

1. Une herbe prête à être consommée !
2. Semis de printemps par temps froid et humide, un risque de parasitisme accru
3. Pois d'hiver, les conditions sont propices au développement des maladies
4. Pois d'hiver : les conditions sont propices aux maladies
5. Soufre sur lin : autorisé temporairement
6. Test à la friture : les nominées sont... ?
7. Vu en plaine : premiers foyers de rouille jaune et levée difficile des féveroles
8. Aide d'urgence pour l'agriculture biologique : prolongation de la date de dépôt de dossiers au 3 mai 2024

AGENDA

**Tour de plaine
élevage** à Samer (62)
chez Laurent BODIN à
13 h 30

Le clin d'œil météo

« *Beau temps à la saint-Anicet est l'annonce d'un bel été* »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Une herbe prête à être consommée !

La semaine dernière, la pousse moyenne de l'herbe était de 61 kg de MS/ha/jour. Celle-ci est plus importante dans le sud de la région.

On constate une hausse de la pousse grâce à un ensoleillement plus important et des précipitations moins présentes. Ces conditions permettent à certains d'entre vous de sortir leurs animaux.



Vaches kiwi de Stéphane Lavoisier à Boursin (62)

La quantité d'herbe sur pied étant importante, des techniques comme le topping ou le fil-avant peuvent limiter le gaspillage. Le topping consiste à faire consommer de l'herbe fauchée pour 24h, l'herbe au sol est moins triée par les animaux. Quant à lui, le fil-avant ne demande pas à faucher l'herbe mais à avancer le fil de pâturage pour 24h.

Les premières fauches ont aussi pu être démarrées durant ces jours de beau temps, notamment pour les espèces précoces comme le ray-grass.

La portance des sols n'ayant pas permis de sortir les animaux plus tôt, il faut penser à faucher les surfaces où l'herbe est trop haute pour être pâturée dès qu'un créneau météo se présente.

Margaux ANSEL

2. Semis de printemps par temps froid et humide, un risque de parasitisme accru

Les conditions climatiques de cette mi-avril sont proches de celles rencontrées l'an dernier à la même époque. A savoir, de l'humidité, des températures fraîches et un ensoleillement limité. Ce sont des conditions propices au parasitisme du sol tel que nous l'avons constaté en 2023 sur betteraves et tournesol.

Trèfle et luzerne sous couvert

Si l'humidité des sols reste propice aux semis sous couvert, c'est aussi l'avancement des céréales qui doit être pris en compte lors du semis. Pour permettre à la légumineuse de s'installer en présence de lumière en début de cycle, **l'idéal est de**

se caler sur le stade 3 feuilles des céréales pour l'implantation des légumineuses, après un passage de herse étrille.

Lentilles

Une partie a été semée en fin de semaine dernière. Les semis restent encore d'actualité avec désormais comme seuls tuteurs possibles, la cameline (3kg/ha) ou l'orge de printemps (40 grains/m²). L'objectif est de viser **300 à 320 grains/m²**. En tenant compte des PMG très variables selon les lentilles, cela peut faire varier la dose de semis sur une large plage.

Lin

Il est important de privilégier le ressuyage de la parcelle avant d'envisager le semis. Les problèmes de structure sont fortement préjudiciables au lin. Vous êtes nombreux à faire remarquer que si cela sèche en surface et devient très vite dur, c'est encore frais en profondeur. Avec les pluies de ce début de semaine, Il faudra réévaluer la situation en fin de semaine.

Densité sur **lin textile** : **2200 à 2400** graines/m² et **1200** graines/m² sur lin **oléagineux**.

Betteraves

Il est essentiel de partir sur des terres propres (absence de repiquage). Les densités de semis (1.3 dose/ha) intègrent des pertes liées au désherbage mécanique mais les risques de parasitisme selon les parcelles ne sont pas à négliger. Là encore, il est essentiel d'observer le niveau de ressuyage des parcelles.

Tournesol et maïs

Il est encore trop tôt pour envisager le semis. En 2023, les quelques parcelles de tournesol semées mi-mai après les passages pluvieux ont montré que le démarrage de la culture dans un sol bien réchauffé est la première clé de réussite des cultures d'été. C'est le moment des faux-semis !

Gilles SALITOT

3. Désherbage : c'est dur !

Les conditions météo offrent très peu de créneaux pour intervenir en parcelle. Pour les céréales d'hiver implantées jusqu'en décembre, les jeux sont faits dans la plupart des situations. Les parcelles visitées cette semaine et qui ont bénéficié d'un passage printanier, ont généralement un niveau d'enherbement toujours important. Les passages entre les gouttes ont été globalement peu efficaces !

Pour les cultures printanières, les semis de céréales réalisés la première quinzaine de mars sont au stade 3 feuilles – 3 km/h. Un premier passage est nécessaire, à la herse étrille ou à la houe rotative si les sols sont refermés.



Passage de herse étrille sur orge de printemps 3F, Montcavrel

Les premiers semis de pois de conserve ont eu lieu il y a une dizaine de jours et se poursuivent en fonction des précipitations. Un passage en plein à l'aveugle est possible.

Un passage au stade « crosse » est possible mais davantage risqué pour la culture (à réserver dans les conditions où le salissement est avéré).



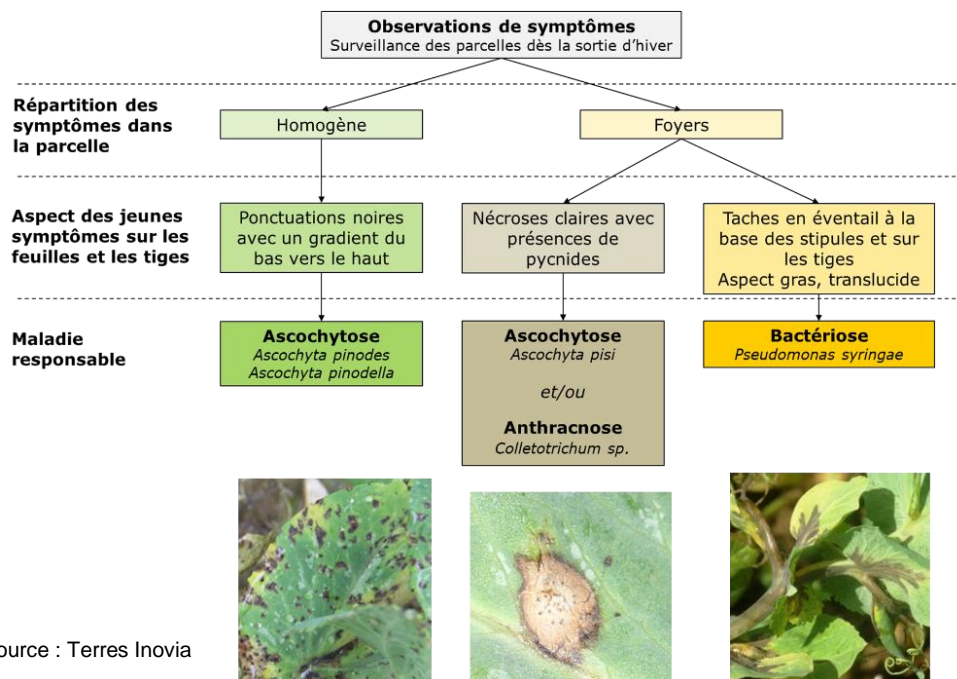
Passage de Herse étrille à l'aveugle, sur semis de pois de conserve roulé (CA 02)

Pierre DURAND et Sébastien FLORENT

4. Pois d'hiver, les conditions sont propices au développement des maladies

Vous êtes plusieurs à nous faire remonter vos inquiétudes quant à l'état sanitaire des pois d'hiver. L'humidité excessive et l'absence d'hiver sont favorables aux maladies fongiques et à la bactériose.

Depuis 2023, l'inoculum du complexe fongique **ascochytose/colletotrichum** est bien présent dans la plaine, expliquant l'arrivée rapide de symptômes. Attention, à ne pas faire le raccourci avec la bactériose, parfois associée au complexe mais généralement peu fréquente. Dans la majorité des situations, il s'agit bien d'une pression fongique.



Source : Terres Inovia

Seule une analyse peut permettre de mieux identifier la ou les souches présentes en parcelle. La pression est selon l'avancement des pois, plus ou moins forte et se traduit par la perte conséquente de pieds.

Pour les méteils avec des pois fourragers associés au triticale, la présence des céréales devrait permettre de maintenir un potentiel de céréales à la récolte. La situation est plus compliquée dans les associations avec pois protéagineux, pour laquelle, la densité de céréales est plus limitée.

Gilles SALITOT

5. Soufre sur lin : autorisé temporairement

En termes de lutte contre l'oïdium sur lin le premier levier reste le choix variétal. Malgré tout il peut être nécessaire de traiter la culture lors de présence de cette maladie sur feuille afin d'arrêter son développement. Le soufre est connu comme le seul produit de bio-contrôle utilisable en bio mais jusqu'alors il n'était plus autorisé. Hors dès cette année le soufre est de nouveau homologué sous conditions spéciales.

Une autorisation de mise sur le marché a été accordée pour 120 jours sur la période du 3 Avril au 1er août 2024 pour la spécialité commerciale **Microthiol Spécial Liquide** de la société UPL et ses autres dérivés commerciaux ; THIOPRON RAINFREEE, CITROTHIOL RAINFREE, SULFORIX RAINFREE...) dosant 825g/l de soufre micronisé (numéro d'AMM 7700216).

Les préconisations proposées portent sur des interventions réalisées tôt, à l'apparition des 1ères étoiles d'oïdium (de 20 à 40 cm jusqu'à bouton floral) !

Alain LECAT

6. Test à la friture : les nominées sont... ?

Dans le cadre des essais variétaux pomme de terre et dans un esprit de filière, nous nous intéressons cette année à l'adaptation technologique des variétés dans le cadre de leur utilisation par la ménagère ou par l'industrie leur tolérance et leur exigence de couleur n'étant pas les mêmes.

Pour se faire nous avons conservé l'ensemble des variétés à une température de consigne de 7°C et sans anti-germinatif. La frite est passée au bain d'huile de tournesol pendant 2 minute à 180°C et va prendre une couleur qui va s'étendre du jaune au marron. Un industriel recherchera une frite et un chips le plus jaune clair possible alors que la ménagère tolérera une légère coloration rousse. Après 7 mois de stockage, les photos illustrent les couleurs que peuvent prendre les frites et les chips.

L'industriel retiendra BABYLON, GERMI 300, LADY JANE et BYZANCE comme variétés spéciales frites alors que la ménagère pourra s'orienter vers ALANIS, ALOUETTE, OTOLIA ou encore CAYMAN. A noter que les variétés très rousses comme MAÏWEN, CONNECT et CEPHORA feront l'objet d'un autre usage culinaire comme la purée et le potage.

Dans le cadre d'une vente directe à la ferme, la gagnante reste OTOLIA grâce à sa grande polyvalence comme type « pomme de terre de conservation ».



Podium de l'industriel
BABYLON, LADY JANE, GERMI 300



Prix de la ménagère
OTOLIA

Alain LECAT

7. Vu en plaine : premiers foyers de rouille jaune et levée difficile des féveroles



A Annœullin (59), nous avons observé les premiers foyers de rouille jaune sur les variétés de blé semés le 18 décembre SU TARRAFAL, GERGOVIE, KWS COROLE et ALOISIUS.

Pour l'instant, la rouille jaune n'est pas observée sur les autres essais bio.

Des féveroles de printemps et d'hiver ont été également implantées le 18 décembre. L'objectif est d'observer le comportement d'une féverole de printemps semée en hiver. Cependant, elles ont pris un coup de gel au moment de la levée ce qui a engendré des pertes importantes. Les féveroles d'hiver peuvent encore se rattraper.



A gauche, féveroles de printemps semées le 18 décembre

A droite, féveroles d'hiver semées le 18 décembre.



Clémence LECLERCQ

8. Aide d'urgence pour l'agriculture biologique : prolongation de la date de dépôt de dossiers au 3 mai 2024

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a mis en place un deuxième dispositif d'indemnisation exceptionnel pour aider les exploitations bio les plus en difficultés. L'aide est fondée sur la prise en charge de la baisse d'une partie de l'EBE. Les exploitants ont **jusqu'au 3 mai 2024** pour déposer leur dossier auprès de FranceAgriMer.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de [FranceAgriMer](https://franceagri.fr).

Pierre LE FUR

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

